

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 289-298

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__289_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOÛT 1884.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUILLET 1884.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Cochery.
Après l'adoption du procès-verbal, il est procédé à l'élection de membres nouveaux :

Sur la proposition de MM. le général de Larclause, le capitaine Warin et Jules Robyns :

M. le D^r SIXTE-NORMAND-DUFIE, conseiller général de la Charente-Inférieure, est nommé *membre fondateur à vie*.

Sont nommés *membres titulaires* :

Sur la présentation de MM. E. Boutin et Victor de Swarte

M. GÉMY-FONTENIER, avocat ;

Et sur la présentation de MM. E. Cheysson et T. Loua :

M. DUHAMEL (Henry), publiciste.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance et fait l'énumération des ouvrages offerts à la Société (1).

M. CHEYSSON présente, au nom du ministère des travaux publics, les publications suivantes :

Le Répertoire de la législation des travaux publics (1^{re} partie : *Voies navigables, ports, services hydrauliques*). Ce volume, qui fait suite au Répertoire de la législation des chemins de fer, est appelé à rendre les mêmes services, en épargnant aux travailleurs les recherches qu'il a coûtées. (Direction des cartes et plans.)

Le Recensement de la circulation sur les routes nationales en 1882. Un volume

(1) Voir Bulletin bibliographique.

de texte et de tableaux, et un atlas de cartogrammes et de diagrammes. On y trouvera tous les détails de cette grande opération dont M. Cheysson a rendu compte dans la conférence qu'il a faite en décembre 1883 à la Sorbonne, et que le Journal de la Société a reproduite dans son numéro d'avril 1884. (Direction des routes, de la navigation et des mines pour le texte; Direction des cartes et plans pour l'atlas.)

L'Album de statistique graphique de 1883. Cet album, qui comprend 26 planches, est le cinquième paru depuis l'origine de cette publication annuelle en 1879. On s'est efforcé de le mettre au moins au niveau de ses devanciers. (Direction des cartes et plans.)

Le Relevé général du tonnage des transports fluviaux en 1882. Cette publication, qui émane de la Direction des routes, de la navigation et des mines, lui fait le plus grand honneur, et en particulier à M. Beaurin-Gressier, qui a cette statistique dans ses attributions. Elle mérite un compte rendu détaillé que notre collègue a mieux que personne qualité pour faire à la Société. Mais en attendant, M. Cheysson ne veut pas laisser passer cette présentation sans insister sur la valeur toute particulière de la statistique des voies fluviales, depuis que la suppression des droits de navigation par la loi de février 1880 l'a transférée de l'administration des contributions indirectes à celle des ponts et chaussées.

Elle réalise maintenant tous les *desiderata* des statisticiens les plus exigeants. Elle donne, en effet, les tonnages effectifs sans doubles emplois; elle décompose : d'abord le courant total des transports en ses quatre courants élémentaires de transit, de trafic intérieur, d'arrivage et d'expédition, et leur mouvement total en 10 groupes de marchandises. Elle indique en outre le tonnage kilométrique, le tonnage moyen ramené à la distance entière, et le parcours moyen. Elle a ainsi rattrapé d'un bond la statistique des chemins de fer, si même elle ne la dépasse aujourd'hui.

Le prochain volume contiendra de nouvelles améliorations et nous renseignera sur le mouvement fluvial des bateaux à vapeur (toueurs, porteurs, remorqueurs), sur les embarquements dans les ports, etc., etc.

La Société doit accueillir avec une vive sympathie un travail qui peut certainement servir de modèle aux statistiques de ce genre. (*Applaudissements.*)

Sur l'invitation du Président, M. le Dr LUNIER donne lecture du bail consenti à la Société de statistique de Paris par le Conseil d'administration de la Société nationale d'horticulture.

Dans son nouveau local, la Société aura à sa disposition, pour ses séances mensuelles, et, de novembre à avril, pour ses conférences hebdomadaires, la salle dite n° 2. Elle occupera, en outre, d'une manière permanente, la salle n° 15 destinée à contenir sa bibliothèque et ses archives. Enfin, les mesures ont été prises pour maintenir l'institution du dîner mensuel.

M. le Président estime que les conditions exprimées dans ce contrat sont aussi favorables qu'on pouvait l'espérer, et il prie la Société de vouloir bien les sanctionner de son vote.

Cette motion est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. le Dr BRAND-CLAYE obtient la parole pour faire une proposition.

Le choléra, dit-il, est malheureusement à l'ordre du jour. Jusqu'à ce jour les médecins ne peuvent s'entendre sur l'origine du mal, et sur la question de savoir s'il se propage ou non. Il y a lieu de sortir de ces données théoriques pour rentrer

dans la question de fait. A ce point de vue, il lui semble que la Société de statistique a son rôle à jouer, en recueillant, sur chaque cas de choléra constaté, les conditions de sexe, d'âge et de milieu dans lesquelles ils se sont produits. D'excellents travaux ont déjà été faits, lors des épidémies de 1832, de 1849, de 1854 et de 1866. C'est là un exemple à suivre, et le bureau de la Société est absolument compétent pour mener à bonne fin un travail de ce genre. Il lui demande formellement de vouloir bien s'en occuper.

M. le Dr DESPRÉS ne méconnaît pas ce qu'il y a de louable dans le vœu de M. Durand-Claye, mais il lui semble que le moment n'est pas encore venu d'entreprendre cette statistique. Elle ne peut être faite que sur des documents certains, c'est-à-dire sur les fiches de décès résultant des actes mortuaires; et il sera temps de les recueillir quand l'épidémie aura pris fin.

M. le Dr LUNIER partage l'opinion de son confrère. Ce n'est pas pendant la période d'affolement qui caractérise les débuts de l'épidémie qu'il faut agir, les diagnostics étant dans ce cas entachés d'erreurs inévitables. Qui songerait à attacher le moindre prix aux observations actuelles, telles que les publient les journaux? Pour eux, tous les décès, même les plus ordinaires, sont suspects de choléra. Il faut du temps pour que la vérité se dégage; les erreurs sont moindres et plus faciles à réparer lorsqu'on agit, non sur des cas isolés, mais sur un ensemble de faits soigneusement contrôlés.

M. LAFABRÈGUE émet le vœu que, dans la statistique qu'il y aurait à faire sur ce point, l'on n'omette pas de spécifier l'âge des décédés, qu'on rapprocherait de l'âge des individus contaminés.

M. DURAND-CLAYE dit que, puisqu'on est d'accord sur la nécessité d'une statistique, mieux vaut la faire de suite, sauf à la rectifier plus tard. L'important, c'est de recueillir le plus grand nombre de faits possible au moment même où les faits se produisent. On arrivera ensuite à les coordonner et à en tirer les conclusions.

M. le Président exprime l'opinion que le Secrétaire général de la Société, qui est chargé du service de la statistique au ministère du commerce, pourra être appelé, par ses fonctions mêmes, à prendre part à l'enquête qu'on demande, mais peut-être conviendrait-il, avant tout, de nommer une commission pour préparer un questionnaire.

Il propose de composer cette commission de MM. Durand-Claye, Lunier, Després, Lafabrègue et Loua. (*Adopté.*)

La parole est à M. de Crisenoy.

M. de Crisenoy cède son tour de parole à M. Boutin, qui n'a qu'une très courte communication à faire.

M. BOUTIN vient remplir aujourd'hui l'engagement qu'il a pris envers la Société de lui apporter les résultats de la *statistique des cotes foncières* récemment dressée avec l'autorisation du ministre des finances, qui, frappé de l'intérêt que devait présenter un travail de cette nature, en avait ordonné lui-même l'exécution.

Jusqu'ici, l'administration n'avait publié annuellement que le relevé du nombre des cotes foncières par département, travail utile à coup sûr, mais peu intéressant au point de vue d'une statistique sur l'état du parcellaire en France.

Elle avait bien fait paraître dans le Bulletin de statistique du ministère des finances (8 octobre 1882) un relevé des cotes foncières par catégories d'après le *montant de l'impôt*, pour les années 1816, 1826, 1836, 1842 et 1858. Mais ces opéra-

tions ne pouvaient fournir, au point de vue du morcellement du sol, qu'une source d'informations défectueuses, à cause de la mobilité du terme choisi pour le classement des cotes, mobilité due à l'instabilité et à l'inégalité des centimes départementaux et communaux compris dans ces cotes.

Enfin, dans le même Bulletin (décembre 1883), elle a réuni, à cinq époques différentes (période du cadastre et années 1851, 1861, 1871, 1881), la *contenance moyenne* par cote foncière. Cette opération était encore imparfaite, en ce sens qu'elle ne distinguait pas les cotes par *catégories de contenances*, seul renseignement pouvant servir de base sérieuse à une étude sur le morcellement.

C'est ce travail qui a été entrepris par l'administration des contributions directes avec le concours très précieux des percepteurs, pour toute la France, dans des conditions à peu près identiques à celles qui ont guidé M. Gimel dans le travail de même nature qu'il a entrepris en ce qui concerne les départements du Gers, de l'Yonne, de l'Isère et du Nord en 1857, 1863, 1869 et 1873.

Les résultats généraux de ce travail sont consignés dans le tableau suivant (1).

On voit, à l'inspection de ce tableau, que les cotes ont été divisées, d'abord, en trois groupes principaux, correspondant à ce que, d'après l'importance des exploitations, l'on peut considérer comme la petite, la moyenne et la grande propriété.

Dans la petite propriété, on a compris toutes les cotes de moins de 6 hectares et on les a subdivisées elles-mêmes en catégories.

Dans la moyenne propriété, sont comprises les cotes de 6 à 50 hectares, subdivisées en 8 catégories.

Dans la grande propriété, ont été portées les cotes de 50 à 200 hectares et au-dessus, subdivisées en 4 catégories.

Le nombre des cotes du premier groupe est de 12,600,556. Il représente 89.56 p. 100 du nombre total des cotes (14,074,801).

Le nombre des cotes du deuxième groupe est de 1,351,499, soit 9.58 p. 100 du total.

Enfin, le nombre des cotes du troisième groupe n'est que de 122,746, soit 0.86 p. 100 du total.

La répartition de la *contenance* totale du territoire imposable entre les trois groupes donne des résultats bien différents de ceux obtenus par le groupement du *nombre* des cotes.

Ainsi, la *contenance* des petites cotes n'est que de 12,754,803 hectares, représentant seulement 25.79 p. 100 du total de la *contenance* (49,388,304 hect.).

Celle des cotes moyennes s'élève à 19,217,902 hectares, soit 38.94 p. 100 de la *contenance* totale.

Celle des grosses cotes (50 hectares à 200 et au-dessus) est de 17,415,599, représentant 35.27 p. 100 du total.

La *contenance* moyenne des cotes du premier groupe est de 1^h,01 ; celle du second de 14^h,21 ; celle du troisième groupe de 141^h,88.

Ces résultats permettent de conclure que la propriété immobilière n'est pas, dans l'ensemble, aussi morcelée qu'on le croit communément. Si, en effet, les cotes ne concernant que de très petits lots de propriétés représentent les 9/10 du nombre total des cotes foncières, il y a lieu de considérer qu'elles n'occupent en défi-

(1) Voir ce tableau à la suite du procès-verbal.

nitive que le quart de la contenance du territoire, les trois autres quarts étant occupés, presque par parties égales, par de moyennes et de grandes propriétés qui entrent seulement pour un dixième dans le nombre des cotes.

Il convient de remarquer, en outre, que les relevés ci-dessus ont été établis par cotes et non par propriétaire, le dépouillement par propriétaire étant pour ainsi dire impossible à faire, car il est ouvert dans les rôles autant de cotes foncières au nom d'un propriétaire qu'il y a de communes dans lesquelles il possède des immeubles, et l'on estime que 100 cotes correspondent à 60 propriétaires. Il en résulte que les catégories inférieures de ces relevés comprennent un certain nombre de cotes qui ne concernent que des extensions ou dépendances de propriétés appartenant aux catégories supérieures. D'où il suit qu'en réalité le nombre des cotes des deux premiers groupes (petite et moyenne propriété) devrait être diminué dans une certaine mesure.

Si maintenant l'on compare les résultats fournis par le dépouillement général, en ce qui concerne les départements du Gers, de l'Yonne, de l'Isère et du Nord, à ceux obtenus respectivement pour chacun de ces départements en 1857, 1863, 1869 et 1873, par notre collègue, M. Gimel, si dévoué à l'étude de toutes les questions qui intéressent le parcellaire en France, on voit que, dans l'intervalle moyen de 19 ans, la petite et la moyenne propriété se sont augmentées de 68,619 cotes et que le nombre de cotes de la grande propriété a diminué de 501 unités, ce qui revient à dire que les 501 cotes de la grande propriété se sont morcelées en 68,619 cotes de la petite et de la moyenne propriété. Quant à la contenance déplacée, elle n'est que de 34,449 hectares.

M. Boutin veut borner là son exposé, laissant à notre savant collègue, M. de Foville, le soin de tirer, dans le Bulletin de statistique du ministère des finances, toutes les déductions et développements intéressants que pourra lui suggérer l'étude approfondie des éléments complets du travail.

M. GIMEL remercie M. Boutin de l'hommage qu'il vient de rendre à ses persévérants efforts en faveur de la mise en lumière de toutes les données statistiques relatives au morcellement et il témoigne toute sa satisfaction de la communication qui vient d'être faite. Il serait heureux toutefois que l'administration voulût bien compléter son œuvre par le relevé des mêmes renseignements à l'époque du cadastre, ce qui permettrait de faire entre les deux opérations, eu égard à la différence des époques, des rapprochements très utiles.

M. BOUTIN répond qu'il mettra la question à l'étude, et que, si elle ne demande que du temps et du travail, il sera heureux de la résoudre.

Après un échange d'observations entre MM. Léon Say, Lunier, Levasseur et Boutin, M. de Crisenoy est invité de nouveau à prendre la parole.

M. DE CRISENOY fait une analyse substantielle que nous reproduirons dans un prochain numéro :

1° *De la Situation financière des communes*, d'après les budgets primitifs, que le ministre de l'intérieur fait paraître tous les ans ;

2° *De la Situation financière et matérielle des communes* qui est établie d'après les comptes définitifs, et qui ne peut, par conséquent, paraître qu'à des intervalles plus éloignés.

M. LUNIER remercie M. de Crisenoy des explications qu'il a fournies sur la situa-

tion financière des communes. Il désirerait seulement que ce volume pût paraître avant la 1^{re} session des conseils généraux, et cela lui paraît possible, les budgets communaux étant généralement approuvés avant le 31 décembre.

Parlant de la colonne des centimes extraordinaires cumulés, notre collègue n'en conteste pas l'utilité, mais c'est à la condition de mettre en regard la durée précise des engagements.

Passant enfin aux détails que M. de Crisenoy a fournis sur la situation matérielle des communes, il avoue avoir été frappé de ce qu'a dit M. de Crisenoy des différences qu'offre le prix du gaz dans des communes placées dans la même région. Mais peut-être faut-il attribuer ce fait à ce que, pendant une période assez longue, ce prix est grevé de l'amortissement des capitaux immobilisés dans la fondation de l'usine.

M. JUDE ajoute que, pour rendre compte des différences de prix, il est indispensable d'avoir égard à la densité des populations desservies.

M. LEVASSEUR annonce qu'il se bornera, dans les courtes observations qu'il veut présenter, à signaler un point particulier sur lequel l'orateur n'a fait que glisser. Il veut parler de l'indication de la superficie de chacune des 36,000 communes de France, qu'on trouve et qu'on ne peut trouver que dans le précieux volume publié par le ministre de l'intérieur. Ceux qui lisent notre Journal savent l'heureux parti que M. T. Loua a tiré de cette donnée. Partant de la définition des populations urbaine et rurale, telle qu'elle est acceptée par tous les statisticiens, notre collègue a pu, en rapprochant la population des communes rurales du territoire qu'elles occupent, établir, par département, la population spécifique des campagnes, et donner ainsi une idée plus approchée que celle qui résulte de la population spécifique en général, de la répartition de la population française sur le territoire national.

M. Loua est arrivé ainsi, par un simple procédé statistique, à éclairer une question qu'il avait lui-même essayé de résoudre, par un autre moyen, en figurant sur une carte la densité comparative des divers cantons.

Cette carte ne laissait pas d'ailleurs d'offrir un enseignement intéressant, en montrant que, loin de s'étendre uniformément sur le territoire, la population se concentre sur des points déterminés, et offre ainsi l'apparence d'une sorte de cristallisation.

C'est parce que la population se répartit si irrégulièrement qu'il paraît difficile d'en représenter la densité par des courbes de niveau, comme celles qu'ont employées MM. Vauthier et Durand-Claye, ainsi que certains auteurs allemands, et, avant eux, M. Lalanne. Ce système de courbes suppose, en effet, dans la marche du phénomène une continuité qui n'existe pas en réalité, de sorte qu'il ne peut être utilement employé que dans des cas tout à fait particuliers et pour des surfaces peu étendues.

M. CHEYSSON, après avoir à son tour rendu hommage au remarquable exposé de M. de Crisenoy, demande à présenter quelques-unes des observations qu'appelle ce travail, sauf à les faire seulement en raccourci, vu l'heure avancée.

Il commence par reprendre, en y insistant, l'observation déjà faite par M. le Dr Lunier sur l'accumulation des centimes communaux, tant ordinaires qu'extraordinaires. En ce qui concerne les premiers, il reproche à ce total d'être formé d'éléments hétérogènes. Rien ne ressemble moins à une commune qu'une autre commune sous le rapport du centime et de la population en valeur absolue. Un seul centime parisien vaut un million de centimes de ces pauvres communes perdues

dans les Alpes et pèse sur 20,000 fois plus de contribuables. Comment additionner ce géant et ces nains ? Quand on est en présence d'éléments aussi dissemblables, il faut savoir renoncer à la simplicité séduisante d'un total unique, et subir la complication d'autant de totaux qu'il y a de séries obtenues par le groupement des éléments similaires. A ce prix, on peut faire des comparaisons fructueuses, sur l'allure des faits et leur physionomie particulière, qui sont au contraire masquées par une résultante brute.

Quant aux totaux des centimes *extraordinaires* accumulés, ils encourent, d'après M. Cheysson, une seconde critique, consistant en ce qu'ils assimilent ces centimes, quelle qu'en soit l'échéance. Or, au point de vue de leur situation financière, deux communes, dont l'une aura engagé 50 centimes pour 10 ans, pendant que l'autre en aura engagé 10 pour 50 ans, sont inégalement obérées en fait, bien que toutes deux figurent dans l'état officiel pour le même chiffre de 500. Rapportés à leur valeur actuelle, d'après ce taux de 4 p. 100, les engagements de la première représentent 422 centimes, et ceux de la seconde seulement 215, ou environ moitié moins. Dès lors, au lieu d'additionner le montant brut de ces dettes communales, sans souci de leur échéance, ne conviendrait-il pas de commencer par les ramener à leur valeur actuelle à l'aide d'un calcul qu'abrégeraient des barèmes spéciaux ?

Abordant ensuite le sujet des petites communes, M. Cheysson dit que, lorsqu'il a étudié le recensement de 1881, il a été fort surpris de voir ces communes minuscules, « ces communes myrmidons » qu'a signalées M. de Crisenoy. Il en a fait le relevé et en a compté, au-dessous de 100 habitants, un total de 691, dont 64 ont moins de 50 habitants. Trois communes n'en ont même que 18. Un cartogramme de leur répartition lui a appris que ces communes de moins de 100 habitants se cantonnent presque toutes dans le Nord-Est de la France : 33 départements n'en contiennent pas une seule, pendant que 10 départements en comprennent 361, c'est-à-dire plus de moitié (1). Il serait curieux de savoir à quelles circonstances particulières, à quelles traditions historiques, est due la création ou plutôt la persistance de ces communes infinitésimales.

Il le serait plus encore de savoir comment elles fonctionnent et comment elles peuvent recruter leur municipalité et assurer leurs services. En effet, ces petits organismes ont un conseil municipal, nomment un délégué sénatorial, possèdent une mairie, une école, une église. N'y a-t-il pas de sérieux inconvénients à cette pulvérisation de la commune, qui, réduite à cet état, devient impuissante à remplir son rôle dans la société ? Ne faudrait-il pas y porter remède par l'agrégation aux communes voisines, ou, du moins, ne pourrait-on pas, à l'exemple des autres nations, différencier le régime communal suivant l'importance des communes, au lieu d'appliquer le même régime à ces atomes de communes et aux villes les plus populeuses ?

A ce point de vue, l'Italie nous donne un exemple très instructif, qu'il serait du plus haut intérêt de connaître en détail. Sous l'énergique impulsion de Cavour, le nombre des communes a été réduit par voie d'agrégation obligatoire, si bien qu'aujourd'hui leur population moyenne est de 2,000 habitants, tandis qu'elle est en France seulement de moitié. M. de Crisenoy, qui a une si haute compétence dans

(1) Doubs, 78 ; — Hautes-Pyrénées, 41 ; — Marne, 36 ; — Somme, 35 ; — Jura, 34 ; — Aisne et Haute-Marne, 29 ; — Seine-et-Oise, 28 ; — Meuse, 26 ; — Eure, 25.

ces matières, rendrait un signalé service à ceux que préoccupent ces problèmes, s'il voulait bien d'abord dresser la monographie exacte de nos petites communes françaises, en les saisissant pour ainsi dire en action et sur le fait, et en second lieu, nous faire pénétrer à fond dans les procédés et dans les résultats de la condensation communale opérée en Italie.

M. DE CRISENOY demande à répondre, en quelques mots, aux deux observations présentées par M. Cheysson.

M. Cheysson conteste qu'on puisse additionner des nombres de centimes, chaque centime ayant une valeur différente; mais, dans la question qui nous occupe, il n'y a pas lieu de tenir compte de la valeur du centime, ce qu'il importe de connaître, c'est l'étendue des charges qui pèsent sur chaque contribuable et ces charges sont en raison directe du nombre des centimes qui s'ajoutent à sa contribution. Que le centime vaille 50 fr. ou tout simplement 1 fr., le contribuable n'en aura pas moins à payer 1 centime en plus de son impôt principal. Qu'on suppose, d'un autre côté, qu'une commune soit engagée pendant 30 ans de 10 centimes extraordinaires, elle se trouve engagée actuellement de 300 centimes; si dans 10 ans, elle n'a plus que 200 centimes, elle se trouve de fait déchargée d'autant. En un mot, c'est le nombre des centimes qui indique la situation de la commune, et non la valeur des centimes, laquelle dépend du chiffre de la population, de l'état du commerce et de l'industrie, autrement dit de l'importance de la matière imposable dans la commune.

C'est du reste par l'addition de leurs centimes que l'on a procédé de tout temps pour évaluer et comparer les charges des communes. En faisant l'opération pour toutes les communes d'un département et en divisant le total obtenu par le nombre des communes, on obtient la moyenne des impositions par commune, qui fournit un élément très significatif. Ainsi, lorsqu'on constate en 1883 que la moyenne des impositions communales était de 83 centimes dans l'Oise et seulement de 28 dans l'Orne, alors que pour l'ensemble de la France elle est de 50 centimes, on aperçoit très clairement qu'en France le contribuable paie en moyenne à la commune la moitié de ce qu'il paie à l'État. S'il doit à l'État 100 fr., il paie à la commune 50 fr. Or, s'il habite l'Orne, il n'aura à payer en moyenne que 28 fr., tandis que s'il habite l'Oise, il paiera 83 fr. Il me semble qu'il y a là une caractéristique très vraie, très mathématique de la charge qui pèse sur les contribuables dans les différentes circonscriptions, et qui fournit des renseignements également vrais, si l'on compare les chiffres d'une année à l'autre.

Étant donné, par exemple, qu'en 1877, le contribuable n'a payé à la commune pour l'ensemble de la France que 48 fr. pour 100 fr. de principal, 27 fr. dans l'Orne et 77 fr. dans l'Oise, il est hors de doute que la charge a été accrue dans cet espace de sept années de 4 p. 100 pour l'ensemble de la France, de 3.6 p. 100 dans l'Orne et de 6.5 p. 100 dans l'Oise. Je ne vois pas d'autre élément ni d'autre méthode pouvant fournir des résultats aussi topiques.

L'addition des centimes est, comme il l'a déjà dit, une méthode déjà ancienne; ce qui est nouveau et a été inauguré dans la statistique de 1877, c'est le cumul des centimes extraordinaires établis pour plusieurs années. L'addition des centimes de toute nature imposés à une commune en 1883, par exemple, indique bien ce que le contribuable paie cette année-là, et cette indication est complète. Le calcul des centimes cumulés vise un objet tout différent. Il mesure l'importance des engagements pris par la commune ou par les communes. M. Cheysson fait observer avec raison que,

rapportée à sa valeur actuelle, la dette d'une commune qui aura voté 50 centimes pour 10 ans est deux fois plus élevée que la dette de sa voisine qui en aura voté 10 pour 50 ans; mais ce calcul ne serait utile que si les communes devaient se libérer immédiatement; or il n'en est pas ainsi; le calcul ne produira pas un tel résultat et il est bien certain que, dans l'une comme dans l'autre de ces deux communes, le contribuable qui paie à l'État 100 fr. aura à déboursier en tout 500 fr. pour l'opération en vue de laquelle l'imposition a été établie. Il est également certain que la commune de Gray, par exemple, qui, en 1877, n'avait que 60 centimes extraordinaires cumulés, tenait en réserve de plus grandes disponibilités que la ville du Mans qui en avait 625 à la même époque, et se trouvait conséquemment avoir à peu près atteint l'extrême limite des impositions qu'il lui était permis d'engager. Et s'il résulte de la prochaine statistique que le nombre des centimes extraordinaires cumulés, qui s'élevait en 1877 pour l'ensemble des communes de France à 3,002,587, s'élève à 4 millions, on en conclura avec raison que leurs engagements ont augmenté d'un tiers en ce qui concerne les ressources dont elles peuvent disposer sur les contributions directes. En présence de la difficulté, de l'impossibilité pour la statistique d'embrasser dans une synthèse absolument complète les éléments si divers des finances communales, on doit se contenter de choisir pour les comparer ceux des éléments dont les variations suivent le plus exactement le mouvement de l'ensemble; c'est dans cet ordre d'idées que l'on a cherché la solution du problème.

Sur la question des petites communes M. de Crisenoy partage l'avis de M. Cheysson, et croit qu'il serait très intéressant de connaître comment on a procédé en Italie pour accomplir une opération qui a été vainement tentée en France. C'est là un fait à étudier en quelque sorte sur place et M. de Crisenoy serait très heureux d'être mis à même de faire cette étude.

Vu l'heure avancée, M. le Président déclare qu'il va lever la séance. Mais il doit annoncer auparavant que les séances ordinaires seront suspendues pendant les mois d'août et de septembre pour ne reprendre que le mercredi 15 octobre.

A partir de cette date, elles se tiendront à notre nouveau siège social, dans les bâtiments de la Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle-Saint-Germain.

La séance est levée à 11 heures.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

Les cotes foncières en 1884.

Résumé du relevé des cotes foncières, par catégories de contenances, effectué en 1884, pour la France entière à l'exception de Paris et de 364 communes non encore cadastrées dans les départements de la Corse, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

DÉSIGNATION	RÉSULTAT DU RELEVÉ				RÉSULTAT DU RELEVÉ					
	avec division en 21 catégories.				avec groupement en 3 catégories correspondant à la petite propriété (au dessous de 6 hectares), à la moyenne propriété (de 6 hect. à 50 hect.), à la grande propriété (au-dessus de 50 hectares).					
	des catégories.	Nombre de cotes.	Contenance imposable.	Proportion exprimant la part de chacune des catégories.		Nombre de cotes.	Contenance imposable.	Proportion exprimant la part de chacune des catégories.		Contenance moyenne par cote.
				Nombre de cotes.	Conte- nance.			Nombre de cotes.	Conte- nance.	
		hectares.	p. 100	p. 100		hectares.	p. 100	p. 100	h.	a.
Au dessous de 10 ares	2,670,512	108,231	18.98	0.22						
De 10 ares à 20 —	1,444,951	213,789	10.28	0.43						
De 20 — à 50 —	2,482,380	825,784	17.61	1.66						
De 50 — à 1 hect.	1,987,480	1,426,785	14.12	2.88						
De 1 hect. à 2 —	1,841,045	2,636,867	13.07	5.34	12,600,556	12,754,803	89.56	25.79	1	01
De 2 — à 3 —	932,444	2,286,670	6.63	4.62						
De 3 — à 4 —	573,053	1,936,474	4.08	4.02						
De 4 — à 5 —	388,631	1,737,703	2.76	3.52						
De 5 — à 6 —	280,060	1,532,500	2.00	3.10						
De 6 — à 7 —	210,566	1,364,150	1.50	2.77						
De 7 — à 8 —	164,390	1,230,180	1.17	2.50						
De 8 — à 9 —	130,851	1,111,027	0.93	2.25						
De 9 — à 10 —	107,020	1,016,285	0.76	2.05						
De 10 — à 20 —	476,843	6,629,491	3.38	13.42	1,351,459	19,217,902	9.58	38.94	14	21
De 20 — à 30 —	151,017	3,652,024	1.07	7.41						
De 30 — à 40 —	70,466	2,118,572	0.50	4.90						
De 40 — à 50 —	40,316	1,796,173	0.27	3.64						
De 50 — à 75 —	50,230	3,041,065	0.36	6.17						
De 75 — à 100 —	23,273	2,015,752	0.16	4.03						
De 100 — à 200 —	31,567	4,338,340	0.22	8.79	122,746	17,415,599	0.86	35.27	141	88
Au-dessus de 200 —	17,676	8,017,542	0.12	16.23						
Totaux	14,074,801	49,388,304	100.00	100.00	14,074,801	49,388,304	100.00	100.00	3	50
Contenance approximative des communes non comprises dans le relevé général		752,863	•	•	•	752,863				
Total de la contenance imposable de la France entière.		50,141,167	•	•	•	50,141,167				

En insérant ce tableau, notre premier devoir est de remercier M. le Directeur général des contributions directes d'avoir bien voulu en donner la primeur à notre Journal.

Déjà, comme on peut le voir par le procès-verbal qui précède, l'honorable M. Boutin a fait un intéressant commentaire de cet important document ; mais la question n'a pas été épuisée, et nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement.

(Note de la Rédaction.)